

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_034_2018

Programme pluriannuel de gestion du bassin de la Dourbie 2014-2018 (4^e tranche de gestion)

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'objectif « Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;

Vu les délibérations n°2014_05 du 13 février 2014, 2014_06 et 2014_07 du 13 février 2014 du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie relatives à l'approbation du PPG Dourbie 2014-2018 et à la déclaration d'intérêt général (DIG) correspondante ;

Vu les délibérations n°2017_05 du 11 avril 2017, 2017_15 et 2017_16 du 12 septembre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie relative à la quatrième tranche du PPG Dourbie (lancement de la consultation, choix des entreprises, plan de financement) ;

Considérant la reprise des compétences et donc des engagements du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie (au 1^{er} avril 2018) par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Confirme la reprise de l'action « Quatrième tranche de gestion du PPG Dourbie » selon les termes des délibérations n°2017_05 du 11 avril 2017, 2017_15 et 2017_16 du 12 septembre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie ;

Rappelle les travaux qui sont prévus dans cette action :

Travaux	Restauration de la ripisylve	Lutte contre la renouée du Japon	Restauration des écoulements et des habitats piscicoles du Durzon
---------	------------------------------	----------------------------------	---

Secteurs	Plan des châtaigniers – Camping des Thérondels (Saint-Sauveur-Camprieu) Chaussée du Pont neuf – Ruisseau de Saint-Gleyes (Saint-Jean-du-Bruel) Hameau de Bombes – Hermitage Saint-Pierre (Nant) Saint-Amans – Le Monna (Millau)	Foyer entre Saint-Martin-de-Vican et La Mouline (Nant)	Nant
Entreprises retenues	Serpe (34)	SNPCRR (12)	EURL Serge Bruel TP (12)
Montants prévisionnels	46 170 € TTC + 10% d'imprévus	9 581,60 € TTC + 10% d'imprévus	3 422 € TTC + 10% d'imprévus
Plan de financement prévisionnel	Agence de l'eau Adour-Garonne : 39 054,58 € (60%), Conseil régional de l'Occitanie : 6 509,10 € (10%) Conseil départemental de l'Aveyron et du Gard : 5 807,51 € et 701,58 € (10%), Autofinancement : 13 018,19 € (20%)		

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette opération, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Précise que l'action « Quatrième tranche de gestion du PPG Dourbie » concerne l'unité géographique « Dourbie-Trévezel » ; l'autofinancement des travaux concernant la restauration de la ripisylve et la lutte contre la renouée du Japon sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 2 ; l'autofinancement des travaux concernant la restauration des écoulements et des habitats piscicoles du Durzon sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 3 ;

Demande que la déclaration d'intérêt général relative au PPG Dourbie établie par les préfets de l'Aveyron et du Gard par arrêté n°2014259-0003 (Aveyron) et 2014258-0014 (Gard) du 15 septembre 2014 soit transférée au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont pour les travaux qui restent à mener ;

Demande que les subventions qui ont déjà été octroyées pour cette action sur la base des délibérations n°2017_05 du 11 avril 2017, 2017_15 et 2017_16 du 12 septembre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

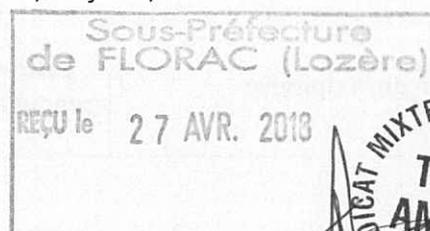
Précise que, parmi les travaux de restauration de la ripisylve, le secteur de la chaussée du Pont neuf au ruisseau de Saint-Gleyes (commune de Saint-Jean-du-Bruel) a dû être traité en urgence durant l'automne 2017 ; la facture, d'un montant de 22 440 €, a été réglée par le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie ; si des subventions sont octroyées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont pour ces travaux, la somme sera considérée comme une avance sur les participations dues par les communautés de communes de l'unité géographique « Dourbie-Trévezel » selon la clé de répartition définie par le comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations, notamment avec les entreprises retenues pour les travaux et les financeurs.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2018

